



**COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DES POLES DE CROISSANCE**

**SESSION ORDINAIRE 2021**

**RAPPORT INTRODUCTIF**



***Thème : « Relever le défi du développement industriel des agropoles en vue d'accroître la résilience de l'économie nationale »***

*Juin 2021*

***Secrétariat Technique du Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance***

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>I</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>II</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PARTIE I : SITUATION DE PREPARATION ET D'EXECUTION DES POLES DE CROISSANCE</b> .....	<b>2</b>
1.1. Etat de mise en œuvre des décisions de la session 2020 du CNPPC .....	2
1.2. Etat d'exécution des pôles de croissance .....	3
<b>PARTIE II : DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES AGROPOLES : ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET DEFIS</b> .....	<b>18</b>
2.1. Etat des lieux de l'industrialisation au Burkina Faso .....	18
2.2. Enjeux de la transformation agroindustrielle .....	29
2.3. Défis à relever en vue d'accroître la contribution du développement agroindustriel à la résilience de l'économie nationale .....	31
2.4. Conditions de réussite .....	34
<b>Partie III : Bilan de mise en œuvre du PTAB 2020 et perspectives 2021-2023</b> .....	<b>35</b>
3.1. Bilan du PTAB 2020 de la SNP-PC .....	35
3.2. Actions majeures prévues pour la période 2021-2023 .....	38
3.3. Conditions de mise en œuvre .....	39
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>40</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AEPS</b>	: Adduction d'eau potable simplifiée
<b>AMVS</b>	: Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou
<b>AUEA</b>	: Association d'usagers de l'eau agricole
<b>BAD</b>	: Banque africaine de développement
<b>BADF</b>	: Banque agricole du Burkina Faso
<b>CCI-BF</b>	: Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
<b>CDC</b>	: Caisse de dépôt et de consignation
<b>CEFAB</b>	: Centre de facilitation des affaires de Bagré
<b>CEP</b>	: Centre d'élevage piscicole
<b>CET</b>	: Centre écotouristique
<b>CNPPC</b>	: Comité nationale de pilotage des pôles de croissance
<b>CNSS</b>	: Caisse nationale de sécurité sociale
<b>CSPS</b>	: Centre de santé et de promotion sociale
<b>EES</b>	: Etude d'évaluation stratégique
<b>EIES</b>	: Etude d'impact environnemental et social
<b>ERTIC</b>	: Energie renouvelable et technologies de l'information et de la communication
<b>FBDES</b>	: Fonds burkinabè de développement économique et social
<b>FNP-PC</b>	: Fonds national de promotion des pôles de croissance
<b>GHB</b>	: Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso
<b>GTI</b>	: Groupe de travail interministériel
<b>IFODER</b>	: Institut de formation en développement rural
<b>LONAB</b>	: Loterie nationale burkinabè
<b>MESRSI</b>	: Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation
<b>MICA</b>	: Ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'économie des finances et du développement
<b>MRAH</b>	: Ministère des ressources animales et halieutiques
<b>PACAO</b>	: Programme d'appui à la compétitivité en Afrique de l'ouest
<b>PAP</b>	: Personne affectée par le projet
<b>PAPCB</b>	: Projet d'appui au Pôle de croissance de Bagré
<b>PAP-PCSPR</b>	: Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux
<b>PATECE</b>	: Projet d'appui à la transformation de l'économie et la création d'emplois
<b>PCB</b>	: Pôle de croissance de Bagré
<b>PCO</b>	: Pôle de compétitivité
<b>PCS</b>	: Pôle de croissance du Sahel
<b>PDIS</b>	: Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni
<b>PEC</b>	: Pôle économique de croissance
<b>PGES</b>	: Plan de gestion environnementale et sociale
<b>PPCB</b>	: Projet pôle de croissance de Bagré
<b>PTAB</b>	: Plan de travail annuel budgété
<b>SNP-PC</b>	: Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance
<b>SRE</b>	: Système de récépissé d'entreposage
<b>ZAI</b>	: Zone agroindustrielle
<b>ZES</b>	: Zone économique spéciale
<b>ZEX</b>	: Zone économique d'exportation
<b>ZUP</b>	: Zone d'utilité publique

## INTRODUCTION

Face à la faiblesse des capacités productives de l'appareil économique avec pour corolaire la faible compétitivité de l'économie nationale, le Burkina Faso a fait l'option des pôles de croissance en vue de dynamiser les secteurs porteurs de croissance et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie.

Pour le pilotage des actions de développement des pôles de croissance, la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC), cadre de référence pour la promotion des pôles de croissance sur la période 2019-2030, a prévu un dispositif institutionnel comprenant des organes et des instances au nombre desquels le Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC).

Conformément aux dispositions du décret n° 2021-0259/PRES/PM/MINEFID du 20 avril 2021 portant organisation et fonctionnement dudit dispositif, le CNPPC tient chaque année une session statutaire. C'est dans ce cadre que se déroule la session ordinaire au titre de l'année 2021 sous le thème : **« Relever le défi du développement industriel des agropoles en vue d'accroître la résilience de l'économie nationale »**.

Le choix de ce thème part du constat que du processus de construction des agropoles, il ressort que, même si des efforts demeurent encore à consentir, les investissements réalisés à ce jour ont concerné majoritairement la réalisation de projets d'aménagements hydroagricoles et de construction d'infrastructures hydrauliques. Pourtant, il est opportun que cela soit suivi de la mise en place des autres composantes de l'agropole en vue de répondre plus efficacement aux impératifs de renforcement de la chaîne de valeurs.

Partant du retard constaté dans le développement industriel des agropoles et tenant compte des enjeux du renforcement de la chaîne des valeurs agricoles, en termes de création d'emplois, d'amélioration des conditions de vie des producteurs locaux ainsi que des recettes d'exportation, il est opportun que la problématique soit davantage explorée afin de dégager des réponses idoines. Il reste entendu que cela impliquera nécessairement une plus grande cohérence des politiques publiques en faveur du développement industriel au niveau des agropoles.

Le présent rapport qui introduit les travaux de la session 2021 du CNPPC s'articule autour des points suivants : (i) le point sur la mise en œuvre des décisions de la session 2020 du CNPPC, (ii) la situation de préparation et d'exécution des pôles de croissance (iii) l'état des lieux, les enjeux et les défis de développement industriel des agropoles, (iv) le bilan de mise en œuvre du PTAB 2020 de la SNP-PC et les perspectives majeures pour le développement des pôles de croissance au Burkina Faso.

## **PARTIE I : SITUATION DE PREPARATION ET D'EXECUTION DES POLES DE CROISSANCE**

Avant l'examen de l'état de d'exécution des pôles des différents pôles en construction, un point est fait sur la situation de mise en œuvre des engagements pris lors de la précédente session du CNPPC.

### **1.1. Etat de mise en œuvre des décisions de la session 2020 du CNPPC**

Lors de sa session ordinaire 2020, le CNPPC a adopté deux résolutions et formulé quatre recommandations dont la situation de mise en œuvre est dressée comme ci-après.

#### *1.1.1 Des résolutions*

Pour rappel, les résolutions adoptées portaient sur (i) *l'adoption du Plan de travail annuel budgété 2021 de la SNP-PC* et (ii) *l'approbation et l'accélération du projet de création du technopôle pharmaceutique*. Au 31 mars 2021, l'état de mise en œuvre desdites résolutions se présente ainsi qu'il suit.

Concernant la première résolution, le Comité a lors de sa session ordinaire 2021 du CNPPC adopté le Plan de travail annuel budgété (PTAB) 2021 de la SNP-PC, qui ressortait un montant de cent dix-sept milliards deux cent cinquante-trois millions cinq cent sept mille (117 253 507 000) FCFA. Toutefois, au regard des exigences à prendre en compte lors de la finalisation de la Loi de finances initiale et rectificative et conformément aux priorités d'investissements pour le développement des projets de pôles de croissance, ledit PTAB connaît des réaménagements et est soumis à l'examen de la présente session.

S'agissant de la seconde, il ressort qu'une note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation a été rédigée. Cette note est soumise à l'examen de la présente session du CNPPC avant sa transmission en Conseil des ministres.

#### *1.1.2 Des recommandations*

Les quatre recommandations formulées lors de la précédente session portaient sur (i) *l'accélération de l'opérationnalisation des mécanismes de facilitation de l'accès au financement et au marché (warrantage, récépissé d'entrepôt...)* en vue de réduire la vulnérabilité financière des producteurs, (ii) *la mobilisation de ressources complémentaires pour achever la réalisation des infrastructures critiques et appuyer les Personnes affectées par le projet (PAP) et les agro-investisseurs nouvellement installés sur les superficies nouvellement aménagées à Bagré*, (iii) *la mise en place d'un Guichet unique de l'investissement à Bagré* et (iv) *la réduction des délais de paiement des achats institutionnels du riz produit sur les plaines aménagées*. La situation de mise en œuvre desdites recommandations se décline comme suit.

Concernant ***l'accélération de l'opérationnalisation des mécanismes de facilitation de l'accès au financement et au marché***, les actions menées dans ce

cadre concernant (i) le lancement de la phase pilote de la convention de partenariat pour la promotion et la commercialisation du riz produit sur la plaine hydroagricole de Bagré ; (ii) la mise en place d'un Fonds de Garantie Agricole du Pôle de Croissance de Bagré (FGA-PCB) de 500 000 000 FCFA par Bagrépôle, (iii) le financement accordé aux unités de transformation pour l'achat du riz paddy d'un montant de 846 000 000 FCFA, (iv) la finalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un Système de Récépissé d'Entreposage (SRE) au profit des acteurs de la filière riz, (v) l'approche d'agrégation en cours de réflexion en vue de la détermination du modèle le plus adapté au contexte de la plaine de Bagré, (vi) la concertation en cours pour la mise en place de l'assurance volontaire au profit des exploitants agricoles et le renforcement des capacités des acteurs à travers les sessions de formation en éducation financière, en Farmers Business School et en OP Affaire (Organisation paysanne orientée vers les affaires).

S'agissant de **la mobilisation de ressources complémentaires pour achever la réalisation des infrastructures critiques et appuyer les PAP et les agro-investisseurs nouvellement installés sur les superficies nouvellement aménagées à Bagré**, les réflexions sont en cours pour mettre en place un modèle de partenariat avec le secteur privé afin d'accélérer les aménagements des superficies de terre et les mettre à la disposition des acteurs. On note aussi la poursuite de l'aménagement de 2194 ha dont la fin des travaux est prévue en 2022.

Pour ce qui est de **la mise en place d'un Guichet unique de l'investissement à Bagré**, le Centre de Facilitation des Affaires de Bagré (CEFAB) est opérationnel, le processus d'adoption des textes portant simplification des procédures liées aux affaires est en cours.

Quant à **la réduction des délais de paiements des achats institutionnels du riz produit sur les plaines aménagées**, les réflexions sont en cours avec les acteurs clés pour préparer une concertation sur les délais de paiement des achats institutionnels.

## **1.2. Etat d'exécution des pôles de croissance**

Le niveau de maturation des pôles de croissance est fait suivant les trois variantes de pôles définies par la SNP-PC à savoir (i) les Pôles économiques de croissance (PEC), (ii) les pôles de compétitivité (PCO) et (iii) les zones économiques d'exportation (ZEX).

### *1.2.1. Des pôles économiques de croissance<sup>1</sup>*

Les Pôles économiques de croissance (PEC) en préparation ou en exécution actuellement sont le pôle de croissance de Bagré (PCB), les agropoles du Sourou

---

<sup>1</sup> Le Pôle économique de croissance (PEC) est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour la mise en valeur optimale de ressources naturelles (ressources données).

et de Samendeni, le Pôle de croissance du Sahel (PCS) et le Pôle de croissance de l'Est (PCE).

#### **a. Du pôle de croissance de Bagré**

L'état de mise en œuvre du Pôle de Croissance de Bagré révèle des résultats encourageants en dépit de la persistance de certaines difficultés qui interpellent quant aux défis importants à relever en vue de la consolidation des acquis. Le point sur les actions majeures menées est décrit suivant les quatre axes de développement du PCB que sont (i) *coordination stratégique et renforcement des capacités institutionnelles pour un climat des affaires amélioré et une gestion efficace de la zone du pôle*, (ii) *développement des infrastructures critiques pour un aménagement harmonieux du pôle*, (iii) *valorisation des potentialités économiques de la zone du pôle pour un développement durable* et (iv) *stratégie d'autonomisation de la société de développement intégré du pôle de Bagré*.

##### **✓ *Axe 1 : Coordination stratégique et renforcement des capacités institutionnelles pour un climat des affaires amélioré et une gestion efficace de la zone du pôle***

L'objectif stratégique poursuivi à ce niveau est de contribuer à l'amélioration de la gestion de la zone et de l'environnement des affaires et partant, réduire les coûts et les risques de faire des affaires dans la zone du projet. Les résultats suivants ont été capitalisés durant la période sous revue :

- dans le cadre du pilotage et du suivi-évaluation du PCB, les différents organes d'orientation, de suivi, de pilotage et de contrôle de l'exécution du Pôle de Croissance de Bagré ont tenu leurs sessions conformément au cadre réglementaire du dispositif national de pilotage des pôles de croissance, aux manuels d'exécution des projets et programmes et aux dispositions de la réglementation des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- pour la dynamisation des outils de gestion et des instruments de développement du pôle, on note des avancées significatives dans l'opérationnalisation du nouvel organigramme grâce notamment à la mobilisation des compétences requises ;
- en ce qui concerne la sécurisation foncière et le maintien d'un climat social apaisé dans la zone du pôle, des résultats tangibles sont enregistrés et concernent (i) l'attribution de 2111,2 ha dont 1 148 ha à 1 282 PAP et 963,2 ha à 15 agro-investisseurs, (ii) la délivrance de 800 titres fonciers au profit de personnes affectées, (iii) le bornage, l'immatriculation et le morcellement de parcelles agricoles du périmètre de 2200 ha en rive gauche par des cabinets de géomètre au profit des PAP et des agro-investisseurs, disponibilisant ainsi un titre mère au profit du périmètre.

✓ **Axe 2 : Développement des infrastructures critiques pour un aménagement harmonieux du pôle**

L'ambition est de rendre disponibles les infrastructures critiques et promouvoir le développement intégré dans la zone du pôle afin d'accroître l'investissement privé et de créer les conditions pour favoriser la transformation structurelle du secteur primaire. Les acquis majeurs enregistrés se déclinent comme suit.

- dans le cadre des réalisations d'infrastructures hydroagricoles, sylvopastorales et halieutiques dans le pôle, il faut noter les avancées significatives dans les travaux d'aménagement structurant de 2194 ha en rive droite du fleuve Nakambé à l'aval du barrage de Bagré et la reconstruction de 62 ha de périmètre irrigué de type semi californien ;
- la construction d'un parking pour les matériels agricoles et pour le stockage de pièces de rechange au profit de l'Institut de formation en développement rural (IFODER) ;
- l'aménagement de 119 km de routes et pistes dont 35,1 km en terre ordinaire, 58,193 km de pistes améliorées de type A, 22,921 km de pistes améliorées de type B et 3,46 km de piste ordinaire, contribuant ainsi au désenclavement de la zone du pôle, en rapprochant les zones de production des marchés potentiels aussi bien localement que dans des pays voisins comme le Togo et le Ghana.

✓ **Axe 3 : Valorisation des potentialités économiques de la zone du pôle pour un développement durable**

Cet axe a pour objet d'identifier et de mettre en œuvre des activités cruciales de valorisation de l'ensemble des potentialités de BAGREPOLE<sub>SEM</sub> dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme, etc. et d'optimiser surtout les investissements publics dans la zone. Les acquis majeurs engrangés sont les suivants :

- dans le cadre de l'intensification et de la diversification de la production agricole, plusieurs structures et organisations paysannes de la zone ont mis à la disposition de leurs clients/membres des intrants ;
- des acquisitions de matériel ont été faites en vue d'accroître la capacité de producteurs et d'agro-investisseurs d'une part, et de renforcer les capacités en équipements de Bagrépôle d'autre part ;
- huit (08) sessions de formations et partage d'expériences sur diverses thématiques dispensées au bénéfice de conseillers agricoles ;
- environ cinquante-six (56) sessions directes de formation effectuées par le conseil agricole de Bagrépôle et ses partenaires au profit de 3 455 producteurs et productrices de la plaine qui ont vu leurs capacités techniques renforcées ;



- l'extension de la production de riz par les exploitants aux nouveaux aménagements de la rive gauche contribuant substantiellement à l'augmentation des superficies et de la production rizicole de la plaine ;
- 576 572 855 millions F CFA d'indemnités pour perte de récoltes de la 4<sup>ème</sup> campagne, payés à 2 309 PAP des 2 194 hectares ;
- 608 personnes affectées par les travaux de construction des routes bitumées, indemnisées pour un montant total de 297 310 817 FCFA ;
- 1 469 PAP des routes en terre ordinaire et des pistes, indemnisées pour un montant de 143 702 554 F CFA ;
- la réalisation de 28 forages positifs prévus dans le cadre des mesures d'atténuation du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) au profit des riverains des routes et pistes ;
- la réalisation de plantations de compensation dans plusieurs écoles et CSPS (14 sites, 1425 plants mis en terre, etc.) ;
- la remise en état de 16 sites d'emprunts ;
- l'aménagement des zones pastorales de Doubégué et de Tcherbo à travers la délimitation et le bornage des fermes et fermettes ;
- sur le plan de la valorisation des potentialités et l'attraction des investisseurs dans la zone du pôle, quinze (15) nouveaux investisseurs ont été installés sur une superficie de 963,2 ha avec des investissements attendus de plus de 16 milliards FCFA.

✓ ***Axe 4 : Stratégie d'autonomisation de la société de développement intégré du pôle de Bagré***

L'ambition à terme à travers cet axe est de développer des initiatives, notamment la dynamisation des unités économiques stratégiques et des centres de profits, afin de parvenir à une plus grande autonomie financière de la Société de développement intégré du PCB.

Les acquis majeurs enregistrés portent entre autres sur l'opérationnalisation de la Direction en charge de la commercialisation et la relance des activités du Centre d'Elevage Piscicole (CEP).

Cependant, l'analyse des performances des unités économiques et centres démontre un faible niveau d'atteinte des résultats au niveau du CEP, du Centre écotouristique (CET), de l'Unité porcine, de la production végétale et des activités de recouvrement des redevances et loyers. Les objectifs commerciaux fixés n'ont pas été atteints au cours de l'année 2020. Le contexte sécuritaire et sanitaire a impacté négativement la mise en œuvre des activités mais, l'on note aussi un retard dans le démarrage de certains travaux ou acquisitions au niveau du CEP, de l'Unité porcine et de l'IFODER.

Tout de même, la mise en place de stratégies commerciale et de recouvrement permettra d'améliorer les performances des unités économiques et centres de

profit. En outre, il est impératif d'accélérer les travaux de réhabilitation du CEP qui constitue une unité économique stratégique du PCB.

## **b. Du Pôle de croissance du Sourou**

L'agropole du Sourou ambitionne de mettre en valeur le potentiel agro-sylvio-pastoral de la vallée du Sourou dans une dynamique de croissance soutenue, de création d'emplois et de compétitivité de l'économie régionale et nationale. Dans le cadre de la mise en place de cet agropole, sur le plan institutionnel, des avancées notables ont été enregistrées. En effet, le processus en cours a été marqué par la conduite en 2019, d'une étude de préfaisabilité conjointe pour les deux agropoles du Sourou et de Samendeni. Le Gouvernement a adopté ladite étude en décidant de la construction de deux agropoles distincts lors de la session du Conseil des ministres du 23 octobre 2019. A cette occasion, un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation desdits agropoles a également été adopté.

En outre, une étude de restructuration de l'AMVS en société d'économie mixte (SEM) a été réalisée et a abouti à l'adoption du décret n° 2020-0914 portant adoption des statuts particuliers de SOUROUPOLE<sub>SEM</sub>. Ce décret consacre la transformation de l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS) en Société d'économie mixte (SEM). A ce jour, la nomination des membres du Conseil d'administration est en cours et des actions de plaidoyer se poursuivent auprès des potentiels actionnaires (CNSS, LONAB, FBDES, CDC, CCI-BF, Coris Holding, EBOMAF, BADF, OPA, Actionnariat populaire...) en vue de la mobilisation du capital de SOUROUPOLE<sub>SEM</sub>.

Au-delà du processus institutionnel du développement de l'agropole du Sourou, plusieurs actions sont menées dans la vallée du Sourou et permettent de capitaliser des acquis majeurs en termes de réalisation d'infrastructures et de services critiques. Il s'agit entre autres de (i) la réalisation de 6558 ha de périmètres aménagés dont l'irrigation se fait par pompage d'eau et suivant les systèmes gravitaire (5140 ha), californien (288 ha) et par aspersion (1130 ha); (ii) la construction de 21 magasins d'une capacité totale de 60 000 tonnes; (iii) l'installation d'unités industrielles ( 01 usine de décorticage de riz, 20 unités de décorticage de riz, 01 unité de transformation de tomate, 02 centres d'étuvage) ; (iv) la réalisation d'un comptoir d'achat.

Des infrastructures sociales de base ont également été réalisées au profit des populations dans le cadre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) lié à l'aménagement des périmètres irrigués. Les acquis majeurs engrangés portent entre autres sur (i) la réinstallation des PAP, (ii) la réalisation d'infrastructures sanitaires (CSPS), d'éducation (écoles primaires et collège) et d'approvisionnement en eau potable (forages et AEPS).

Dans le cadre de la valorisation du potentiel de la zone, des avancées sont constatées en termes de (i) production agricole annuelle estimée en moyenne à

150 000 tonnes de produits agricoles procurant un chiffre d'affaires d'environ 4,5 milliards FCFA par an au titre des céréales et 10 milliards de FCFA en moyenne par an pour les légumes et (ii) production halieutique estimée à plus de 1000 tonnes de poisson frais par an procurant un chiffre d'affaires global d'environ 545 millions FCFA.

### **c. Du Pôle de croissance de Samendéni**

L'agropole de Samendéni ambitionne la mise en valeur de l'important potentiel de développement de la vallée de Samendéni. Il s'exécute actuellement à travers le Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni (PDIS) qui est l'acteur principal de la mise en valeur de la vallée sur le terrain. Lancé en janvier 2008, il a pour objectif global de contribuer au développement économique et social durable des populations de la haute et moyenne vallée du Mouhoun.

Trois volets sont à considérer dans le cadre de la construction de cet agropole : (i) la réalisation des infrastructures et services critiques, (ii) la gestion environnementale et sociale et (iii) le processus institutionnel pour la mutation du PDIS en pôle de croissance.

S'agissant de la réalisation des infrastructures et services critiques, les résultats obtenus sont appréciables. En effet, prévu pour être exécutée en plusieurs étapes, la première phase d'un coût d'environ 158 milliards de FCFA a permis de capitaliser des acquis majeurs au nombre desquels (i) la construction d'un barrage doté d'une capacité de stockage de 1 050 000 000 m<sup>3</sup>, (ii) la construction d'une centrale hydroélectrique d'une production annuelle d'énergie de 18 Gwh ; (iii) l'aménagement en cours d'une première tranche de 1500 ha de périmètres irrigués sur un potentiel de 21 000 ha ; (iv) le recalibrage du fleuve Mouhoun et (v) la viabilisation en cours d'une zone agro-industrielle à Bama.

Concernant la gestion des questions environnementales et sociales, elle s'est traduite par la mise en œuvre du PGES lié à l'aménagement du barrage et des périmètres irrigués. Les principaux résultats sont relatifs à (i) la réinstallation des PAP, (ii) la réalisation d'infrastructures sanitaires (CSPS), d'éducation (écoles primaires et collège) et d'approvisionnement en eau potable (forages et AEPS).

D'une manière générale les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la première phase du PDIS atteignent un taux d'exécution cumulé d'environ 85,23% au 31 mars 2021.

**Pour ce qui concerne les actions institutionnelles pour la mutation du PDIS en pôle de croissance**, les résultats majeurs obtenus portent notamment sur l'adoption par le Gouvernement des conclusions de l'étude de préfaisabilité pour la construction de deux agropoles dans les vallées du Sourou et de Samendéni ainsi que du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation.

Par ailleurs, l'Unité de Coordination du PDIS a engagé avec la collaboration de ses partenaires plusieurs études pour la mise en valeur des potentialités de la zone. Il s'agit de : (i) l'étude de faisabilité technique d'une deuxième tranche de 5000 ha de périmètres irrigués, (ii) l'étude pour le lotissement de la zone agro-industrielle de Bama par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'artisanat (MICA), (iii) l'étude de faisabilité pour la réalisation d'infrastructures aquacoles à Samendéni conduite par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH).

#### ***d. Du Pôle de croissance du Sahel***

Le Pôle de croissance du Sahel (PCS) vise à tirer profit de l'essor du secteur minier et du potentiel de croissance des autres secteurs porteurs, notamment l'élevage, en vue d'assurer le développement économique de la région du Sahel et partant améliorer les conditions de vie des populations.

A ce jour, toutes les études de base (études environnementales et sociales, études socioéconomiques) ont été conduites, ce qui a permis d'élaborer, le document cadre assorti d'un document de projet de la première phase du PCS.

Les perspectives concernent la mobilisation des ressources et la mise en place de l'unité de gestion du pôle. Cela constitue un défi pour le Gouvernement au regard d'une part de la dégradation de la situation sécuritaire dans la zone du PCS qui commande de développer une approche holistique promouvant le triptyque « *sécurité-paix-développement socioéconomique* » et d'autre part pour satisfaire aux nombreux espoirs que le projet suscite au sein des populations locales.

#### ***a. Du Pôle de croissance de l'Est***

Le Pôle de croissance de l'Est a pour objectif de développer une offre touristique attrayante et compétitive basée sur les potentialités culturelles, touristiques et naturelles, génératrice d'une valeur ajoutée locale et créatrice d'emplois. A ce jour, plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours au nombre desquelles : (i) l'élaboration du document de cadrage pour la préparation du Pôle de croissance de l'Est et son adoption par le Comité national de pilotage des pôles de croissance, (ii) la conduite de l'étude de pré-faisabilité en 2019 qui a permis de fournir au Gouvernement des informations utiles sur l'orientation du pôle permettant de retenir l'option de l'écotourisme avec effet d'entraînement sur les autres secteurs économiques porteurs, (iii) l'étude pour l'évaluation des potentialités touristiques et artisanales.

La suite du processus concernera à court et moyen termes la mobilisation de ressources financières nécessaires pour la conduite de toutes les études prioritaires (faisabilité, schéma directeur d'aménagement de la zone du pôle, études socioéconomiques, études environnementales et sociales, etc.), requises pour la formulation du document du pôle.

### *1.2.2. Des pôles de compétitivité<sup>2</sup>*

Le Pôle de compétitivité (PCO) au sens de la SNP-PC englobe les grappes d'entreprises, les technopôles et les parcs scientifiques. Cette variante comprend la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso (GHB), le technopôle ERTIC de Ouagadougou et le technopôle pharmaceutique.

#### **a. Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso**

La Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso (GHB) a pour objectif de renforcer la compétitivité des acteurs de la filière huilerie et de contribuer au développement économique au niveau local, régional, voire national. A ce jour, les appuis apportés à la Grappe ont permis aux acteurs d'enregistrer comme acquis majeurs, la mise sur le marché national et international d'au moins 15 millions de litres d'huile ainsi que la création et la consolidation de 837 emplois dont 267 permanents. En outre, avec l'accompagnement du Projet d'Appui à la Transformation de l'Economie et la Création de l'Emploi (PATECE), cinq études<sup>3</sup> ont été conduites et validées dont une en 2021 à savoir l'étude d'évaluation de la phase pilote de la GHB.

Aussi, la filière huilerie a été retenue parmi les trois chaînes de valeur identifiées pour être accompagnées dans le cadre du Programme Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO), Volet-Burkina Faso-FED de l'Union Européenne. Dans le cadre de cet accompagnement, la GHB bénéficiera de la réalisation d'une centrale d'achat des matières premières et de la création d'une société de cautionnement mutuel.

Avec l'appui du PACAO, des actions majeures ont été menées dans le secteur de l'huilerie et au profit de la GHB. Il s'agit entre autres de (i) la formation des membres sur la dynamique de la grappe, (ii) l'étude d'identification de sources alternatives d'approvisionnement en graines de coton et (iii) l'étude relative à la valorisation des sous-produits de l'huilerie.

En perspectives, la GHB envisage entre autres de (i) réaliser une vaste campagne d'échanges avec les acteurs de la filière en vue d'une bonne appropriation de l'approche « grappe », (ii) mettre en place la centrale d'achat et la société de cautionnement mutuel ; (iii) dérouler des actions fortes en vue d'accroître la visibilité des activités des huileries ainsi que leurs impacts sur l'économie nationale (campagnes commerciales), (iv) réaliser des formations en faveur des membres de la GHB, (v) poursuivre la conduite du plaidoyer auprès des décideurs politiques.

---

<sup>2</sup> Le Pôle de compétitivité (PCO) ou « grappe d'entreprises » ou encore « grappe industrielle », est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un périmètre géographique ou un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour promouvoir l'innovation scientifique et technologique ou le développement industriel (modernisation) dans un domaine ou secteur de référence.

<sup>3</sup>(i) la société de cautionnement mutuel, (ii) la Charte de la GHB, (iii) la création d'une centrale d'achat et (iv) le secteur des huileries et leviers d'actions, (v) Evaluation de la phase pilote de la GHB.

### **b. Technopôle ERTIC de Ouagadougou**

Le technopôle « *Energies renouvelables-technologies de l'information et de la communication (ERTIC)* » est un projet national dont l'objectif principal est de contribuer au développement des secteurs économiques et sociaux du pays par la création d'un village numérique au service de l'administration publique et des entreprises privées.

Dans le cadre de la mise en place dudit technopôle, une étude de préfaisabilité a été réalisée en 2018. Face aux difficultés liées au foncier sur le site initial, un site a été trouvé à Gampèla pour son implantation grâce aux efforts conjugués des Ministères en charge de l'économie numérique, de l'énergie et de la recherche scientifique et de l'innovation.

Par ailleurs, les études pour la définition d'un master plan du technopôle ERTIC (étude réalisée pour 40 ha sur les 123 ha existants), une étude de la gouvernance, la gestion et le financement du technopôle pour les énergies renouvelables et les TIC au Burkina Faso sont en cours de validation tandis que l'étude d'avant-projet sommaire d'un complexe de salle de conférence a été réalisée et le rapport est disponible.

En perspectives, il s'agira de poursuivre l'élaboration du document de projet (PRODOC) en collaboration avec les ministères en charge des enseignements supérieur et de l'énergie et de réaliser l'étude de l'avant-projet détaillé du Business Park du Technopole ERTIC (maison de l'innovation).

### **c. Technopôle pharmaceutique**

L'initiative de mettre en place un technopôle pharmaceutique a pour objet d'édifier un véritable pôle économique permettant l'émergence et le développement d'entreprises modernes de fabrication de produits de santé au standing international.

Les réalisations majeures à capitaliser du processus de préparation du technopôle pharmaceutique sont entre autres (i) l'identification officielle du site de Kokologho pour abriter le technopôle, (ii) l'élaboration d'une note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation du technopôle pharmaceutique (iii) l'élaboration d'un projet de décret portant création, composition, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation, (iv) la tenue de plusieurs concertations spécifiques et majeures et (v) la réalisation de plusieurs études prioritaires<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> (i) Levé topographique, (ii) Evaluations environnementales stratégiques, (EES) (iii) Etudes d'impact environnemental et Social (EIES), (iv) Etudes hydrogéologiques, (v) Etudes de faisabilité technique et économique, (vi) Etudes d'aménagement et techniques, (vii) Etudes architecturales et techniques, (viii) Etudes techniques et VRD.

### *1.2.3. Des zones économiques d'exportation (ZEX)<sup>5</sup>*

Les « Zones économiques spéciales » de Ouagadougou (Tanghin-Dassouri) et de Bobo-Dioulasso (Yéguéresso) en cours de préparation s'intègrent dans cette variante de pôle définie par la SNP-PC. Elles visent à accroître les capacités d'exportation nette de l'économie nationale et à mieux l'insérer dans le commerce sous régional et international. Le processus de mise en place desdites zones est à l'étape de la réalisation des Etudes Environnementales Stratégiques (EES) et des travaux de délimitation. Dans ce cadre, deux actions majeures ont été menées dans le cadre de la création des ZES dans les deux villes précédemment citées. Il s'agit de l'organisation des concertations avec les autorités administratives locales de Bobo-Dioulasso et de la sélection définitive des bureaux d'études pour la réalisation des EES.

S'agissant des concertations, une rencontre d'échanges s'est tenue en février 2021 entre la Direction régionale en charge de l'industrie des Hauts Bassins, la Direction régionale en charge de l'urbanisme des Hauts Bassins, la Délégation consulaire régionale de la CCI-BF et la Mairie de Bobo-Dioulasso autour de la question de la création de zones d'activités économiques. En perspectives, il s'agira de poursuivre les concertations en allouant les ressources nécessaires.

Quant à la seconde action, un atelier de validation du rapport final de l'étude technique de délimitation des zones industrielles, y compris les zones économiques spéciales au Burkina Faso s'est tenu le jeudi 29 Avril 2021 et une rencontre de négociation a été effectuée le mercredi 05 mai 2021 avec les cabinets d'études retenus pour réaliser les EES.

En outre, la signature des contrats avec les cabinets d'études retenus, chargés de réaliser les EES est en cours. Comme perspectives, il s'agira entre autres (i) de diligenter la signature de contrat dans les meilleurs délais afin de permettre aux différents cabinets de démarrer les études ; (ii) d'assurer le suivi, (iii) de diligenter le recrutement des entreprises chargées de la réalisation des travaux de délimitation des nouvelles zones industrielles et des zones économiques spéciales au Burkina Faso et (iv) d'effectuer le suivi/contrôle des travaux de délimitation.

### **1.2.4. Difficultés et suggestions**

L'examen de la situation de mise en œuvre des différents projets de pôles de croissance en préparation ou en exécution révèlent des avancées notables, fruits d'efforts considérables déployés par les différents acteurs de mise en œuvre. Néanmoins, les points de satisfaction ne doivent pas faire occulter les entraves à l'atteinte des objectifs de développement des pôles de croissance en exécution d'une part , et les contraintes d'ordre général et spécifique qui ralentissent le processus de mise en place des projets de PC d'autre part. Toutes choses qui

---

<sup>5</sup> La Zone économique d'exportation (ZEX) est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un périmètre géographique ou un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour promouvoir exclusivement les exportations.

interpellent sur l'impérieuse nécessité de tirer les enseignements et de proposer les mesures idoines afin de lever les goulots d'étranglement.

#### ***d. Difficultés d'ordre général***

Les difficultés d'ordre général concernent (i) la problématique du financement, (ii) la gestion du foncier, (iii) la situation sécuritaire et la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19, (iv) la problématique de la commercialisation de la production ainsi que la gestion peu concertée des actions de promotion des PC.

**(i) S'agissant de la problématique du financement**, elle est liée aux difficultés de mobilisation des ressources financières aussi bien internes qu'auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF).

L'insuffisance des ressources financières se présente résolument comme la contrainte majeure dans le processus de mise en place et de construction des projets de pôles de croissance dans ses différentes variantes (ZES, technopôles, agropoles, etc.). En effet, cette situation affecte de façon récurrente la réalisation des infrastructures critiques sur les sites de PC, la conduite des études complémentaires et de maturité nécessaires au processus de formulation des projets de pôles.

En dehors des contraintes à la concrétisation des projets d'investissements nécessaires au développement des pôles de croissance, la problématique du financement se pose également avec acuité pour l'animation du dispositif institutionnel de pilotage des PC. En effet, la non-tenue des sessions des groupes de travail interministériels (GTI) depuis 2013 est inhérente à cette situation. Avec les nouvelles orientations de la SNP-PC, matérialisées dans le décret n° 2021-0259/PRES/PM/MINEFID du 20 avril 2021 portant organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance au Burkina Faso, il est opportun que des mesures soient prises afin de rendre disponibles les ressources nécessaires pour garantir le fonctionnement optimal des organes et instances dudit dispositif dont principalement les GTI. Ceci est d'une impérieuse nécessité dans la mesure où le dysfonctionnement des différents organes du dispositif pose des problèmes à trois niveaux.

D'abord, ceci a un impact sur l'efficacité dans la synergie d'actions car le GTI doit offrir le cadre qui réunit les acteurs concernés et fédérer leurs interventions dans la poursuite d'un objectif commun qui est celui du développement des PC au Burkina Faso. Ensuite, cela impacte négativement le processus de capitalisation et de reporting du Secrétariat exécutif des pôles de croissance dans la mesure où il est confronté souvent à des difficultés dans la collecte de l'information dans le cadre global du suivi-évaluation et plus spécifiquement lors de la préparation des sessions du CNPPC. Enfin, cet état de fait laisse un vide dans l'animation d'un maillon essentiel dans la chaîne de coordination et de suivi-évaluation, le GTI et le SE-PC censés représenter le niveau technique chargé de mener la réflexion afin de soumettre des propositions de décisions à l'examen du CNPPC.



**(ii) Concernant la gestion du foncier**, les contraintes y relatives portent sur la mobilisation de la ressource terre et la sécurisation de ladite ressource. Pour le premier volet, dans le cadre de la mise en place des projets de PC, la problématique de la disponibilité de la terre se présente de façon récurrente et est encore plus criarde vu que la zone ciblée doit répondre à certains critères. Quant à la sécurisation foncière, les problèmes y relatifs portent notamment sur la purge des droits fonciers au cours de laquelle surgissent des conflits de divers ordres inhérents principalement aux processus d'indemnisation.

**(iii) S'agissant des crises sécuritaire et sanitaire**, elles ne facilitent pas l'exécution diligente des actions à dérouler dans le cadre de la mise en place et de l'exécution des Pôles de croissance. Pour le cas spécifique de la situation sécuritaire, elle représente une contrainte majeure et permanente tant pour les projets de PC en préparation que pour ceux en construction. Pour les pôles en préparation, elle est une menace pour la réalisation des études préalables et complémentaires, ce qui pourrait ralentir le processus de mise en place. En plus, elle constitue un facteur limitant l'engagement des investisseurs, pouvant impacter sur les résultats de développement attendus de l'édification des différents pôles en exécution (PCB notamment). En outre, elle accentue davantage les difficultés de mobilisation des ressources financières à partir du budget de l'Etat, dans la mesure où les défis sécuritaires actuels appellent une réorientation des priorités d'affectation budgétaire.

**(iv) Pour ce qui est de la problématique de la commercialisation**, même si par moment, elle a été caractérisée par des difficultés d'écoulement, les contraintes actuelles portent principalement sur les retards de paiement des créances par les acheteurs institutionnels, notamment l'Etat et les mairies.

**(v) Quant à la gestion peu concertée des actions de promotion des PC**, on constate l'insuffisance de synergies dans les réflexions. En effet, plusieurs initiatives de création de pôles sont entamées dans les départements ministériels et institutions en dehors du cadre institutionnel de développement des PC. De ce fait, il est primordial que les acteurs s'approprient la SNP-PC et que sa mise en œuvre soit participative, à travers une approche d'inclusion et de responsabilisation de tous les acteurs concernés (départements ministériels, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, populations).

#### ***e. Difficultés d'ordre spécifique***

Les difficultés d'ordre spécifique sont celles auxquelles sont confrontés les pôles de croissance en préparation et en exécution.

**Pour ce qui concerne le PDIS**, les contraintes de mise en œuvre sont relatives entre autres à (i) l'inadéquation de son statut juridique, (ii) l'insuffisance du dispositif de sécurisation du barrage et des équipements installés, (iii) la faible dotation budgétaire ne permettant pas de payer à temps les décomptes des entreprises, (iv) la crise sanitaire liée à la pandémie à corona virus.

**S'agissant du PCB**, les entraves à l'atteinte des objectifs de développement portent entre autres sur (i) l'insuffisance des ressources financières actuelles pour l'exécution des activités restantes du PAPCB et le risque de non atteinte des cibles des indicateurs du cadre logique du projet, (ii) la mise en valeur non optimale des terres attribuées aux agro-investisseurs avec pour corolaire un problème de compétitivité desdits investisseurs à cause de la non réalisation de l'extension du réseau électrique, (iii) l'utilisation non rationnelle de l'eau synonyme de gaspillage et la réticence des exploitants à honorer les redevances hydroagricoles nécessaires pour l'entretien et la maintenance du réseau d'irrigation, (iv) la récurrence de remous sociaux sur le foncier marqués par une remise en cause des expropriations antérieures (aussi bien dans les anciens que dans les nouveaux périmètres) et (v) la faiblesse des moyens pour une sécurisation foncière adéquate de la Zone d'utilité publique (ZUP).

**En ce qui concerne la GHB**, les difficultés majeures rencontrées concernent essentiellement l'insuffisance des ressources propres liées notamment à la faiblesse des apports internes (faible niveau des cotisations, insuffisance des initiatives de mobilisation de ressources propres) ainsi que du personnel administratif.

**Pour ce qui est de l'agropole du Sourou**, les contraintes d'exécution sont relatives entre autres (i) aux difficultés d'accès aux zones de production et des futurs aménagements, notamment celles de la commune de Sono, (ii) à la lenteur dans la mobilisation de la part sociale par les actionnaires de la SEM, (iii) au faible niveau de recouvrement des taxes d'aménagement dû à l'insécurité et à l'incivisme des exploitants.

**Les obstacles à l'édification du Technopôle ERTIC de Ouagadougou** portent entre autres sur les difficultés d'obtention des titres de propriété du terrain de 80 ha sur le site de Gampèla accordé par le MESRSI et destiné à accueillir le technopôle.

#### **f. Suggestions**

Au regard des contraintes précédemment évoquées, il est nécessaire que des mesures soient prises pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des actions déployées pour le développement des PC. Les suggestions faites sont d'ordre général et spécifique.

**De façon générale**, les suggestions proposées se déclinent comme suit :

- l'opérationnalisation du Fonds national de promotion des PC (FNP-PC) et du projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux (PAP-PCSPR) ;
- la dynamisation du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance à travers la tenue régulière des sessions du CNPPC et des Groupes de travail prévus par le décret n° 2021-0259/PRES/PM/MINEFID

portant création, composition, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de pilotage des PC ;

- en réponse aux problèmes liés à la gestion foncière, il est opportun de prévoir un régime juridique spécial de purge de droits fonciers et de gestion des terres pour les zones à double vocation de ZUP et de pôles de croissance ;
- capitaliser l'expérience du partenariat entre Bagrépôle et la Banque agricole du Faso (BADF) en riposte aux contraintes à la commercialisation de la production rizicole et passer à l'échelle au niveau des deux agropoles du Sourou et de Samendéni ;
- l'intensification des actions de lutte contre l'insécurité de façon générale et le renforcement du dispositif sécuritaire sur les sites de pôles de croissance, considérant les infrastructures majeures déjà existantes (Barrages hydroagricoles de Bagré et de Samendéni notamment) et les enjeux majeurs qu'elles représentent pour l'activité socioéconomique au Burkina Faso.

**Les suggestions spécifiques** formulées sont celles en rapport avec précisément les PC en préparation et en exécution.

**Pour ce qui concerne l'agropole de Samendéni**, il est proposé (i) d'opérationnaliser le dispositif institutionnel de préparation de l'agropole de Samendéni, (ii) de diligenter la mutation institutionnelle du PDIS pour plus d'efficience dans la gestion, (iii) de diligenter la mise en place d'une unité opérationnelle permanente pour la sécurisation des investissements (iv) de prévoir une dotation budgétaire conséquente en tenant compte du rythme des travaux en cours.

**Pour ce qui est du PCB**, les mesures préconisées portent entre autres sur (i) l'introduction d'une requête auprès de la BAD pour mobiliser des ressources financières additionnelles pour permettre un achèvement harmonieux des activités du projet, (ii) la mobilisation de financements nécessaires à la réalisation de l'extension du réseau électrique pour améliorer la compétitivité des investisseurs, (iii) l'intensification des actions de sensibilisation pour une meilleure organisation des producteurs en procédant notamment à la mise en place des Associations d'usagers d'eau agricole (AUEA) pour une gestion participative et rationnelle de l'eau sur les canaux secondaires et tertiaires, (iv) la poursuite des actions de concertation et de sensibilisation pour une gestion pacifique des différends éventuels, (v) l'élaboration d'une stratégie de sécurisation foncière durable dans le pôle et le renforcement du dispositif opérationnel du mécanisme de gestion des conflits et des plaintes.

**S'agissant de la GHB**, il est nécessaire de renforcer ses capacités en ressources humaines, financières et matérielles (personnel administratif, doter la grappe de moyens roulants et matériels) et de lui apporter de l'appui/conseil pour développer des mécanismes de mobilisation des ressources devant lui permettre

de disposer à terme, d'un budget permanent pour le paiement des salaires et autres dépenses de fonctionnement.

***Pour ce qui concerne l'agropole du Sourou***, les solutions proposées portent entre autres sur (i) le bitumage/réhabilitation des routes de desserte de la vallée du Sourou, (ii) l'implication des ministères de tutelle pour la sensibilisation des actionnaires retenus en vue de la mobilisation de la part sociale de la SEM, (iii) le développement d'approches de recouvrement plus appropriées au contexte.

***Quant à le technopôle ERTIC de Ouagadougou***, il s'agira de poursuivre les concertations avec tous les acteurs concernés pour l'obtention des titres de propriété du terrain devant abriter le technopôle..

La prise en compte des suggestions formulées devra permettre de lever les goulots d'étranglement en vue d'optimiser les performances des actions de développement des PC.

La transformation structurelle de l'économie passe par l'industrialisation nécessaire du système productif pour connecter le secteur primaire (production) et celui secondaire.

## **2.1. Etat des lieux de l'industrialisation au Burkina Faso**

L'état des lieux se fera à travers une description succincte de la situation industrielle du Burkina Faso et une analyse systémique de l'activité de transformation agroindustrielle sur les sites des agropoles en exécution au Burkina Faso.

### *2.1.1. Situation de l'industrie et impacts sur l'exploitation des chaînes de valeur*

#### **a. État des lieux du secteur industriel burkinabè**

Le secteur industriel burkinabè est toujours embryonnaire avec des branches d'activités industrielles naissantes surtout pour les activités manufacturières. Avec les 728 unités industrielles répertoriées dans les 13 régions du Burkina Faso en 2018, il ressort que 118 sont non fonctionnelles soit 16,2%.

Les principales branches d'activités industrielles au Burkina Faso sont essentiellement:

- *les industries alimentaires (agroalimentaire, boisson et tabac) qui occupent 70% du total des industries ;*
- *les unités d'égrenage et de fabrication de textile qui occupent 4% du potentiel ;*
- *l'industrie du bois et des métaux (transformation métallique, bois et divers, construction mécanique et carton) qui occupent 13% ;*
- *l'industrie extractive qui occupe 2% des effectifs ;*
- *les autres industries manufacturières (chimie, caoutchouc-plastique et énergie) qui occupent 11% du total.*

L'économie est dominée par de petites unités de production à faible intensité technologique. On constate un faible engouement dans la création d'entreprises manufacturières (le taux de création de nouvelles entreprises industrielles est passé de 12% en 2012 à 2% en 2016)<sup>6</sup> comparé à celles dans le commerce général et les services divers et cela s'expliquerait principalement par le climat des affaires peu propice et caractérisé par des niveaux élevés de fiscalité, l'inaccessibilité à la technologie adaptée et la faible disponibilité du crédit. Cette situation est renforcée par l'insuffisance d'infrastructures de soutien à l'industrialisation.

---

<sup>6</sup> Stratégie nationale d'industrialisation (SNI) 2019-2023

Le Burkina Faso a un tissu industriel très peu diversifié orienté sur quelques principaux produits bruts qui assurent leurs recettes commerciales avec des offres similaires. La contribution au PIB des industries manufacturières est passée de près de 14,6% du PIB en 1991 à 6,5% en 2012<sup>7</sup>, tandis que la part des industries extractives dans le PIB est passée de 1,5% à 9,2% sur la même période témoignant de l'importance grandissante de cette industrie au détriment de la manufacture.

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour positionner résolument le secteur industriel comme un moteur de la transformation structurelle de l'économie nationale, des contraintes persistent et impactent à des degrés divers le développement du secteur.

Premièrement, il s'agit de la faiblesse des infrastructures de base notamment l'insuffisance des zones industrielles aménagées pour l'implantation d'entreprises nouvelles ou celles qui souhaitent étendre leurs activités, la vétusté des infrastructures de transport et l'enclavement des zones de production des matières premières. Ceci est une source de dissuasion pour les investissements potentiels et occasionne des coûts de transport élevés qui empêchent la réalisation d'économies d'échelle. La disponibilité des infrastructures et leur qualité posent toujours problème et rendent difficiles les approvisionnements en matières premières ainsi que les écoulements des produits finis vers les marchés locaux, régionaux et internationaux.

Deuxièmement, il s'agit des coûts des facteurs de production notamment les coûts et la qualité de la fourniture d'électricité et d'eau, les coûts et la qualité de l'accès aux télécommunications, les coûts liés à l'approvisionnement en matières premières et le coût de la main-d'œuvre. Ce qui ne facilite pas non plus les économies d'échelle et ne motive pas les entreprises à diversifier leurs productions. En outre, le problème d'accès à l'internet et la faible qualité des services de télécommunications se posent toujours avec acuité et ne favorisent pas le développement des affaires.

La troisième contrainte est relative à la faiblesse des ressources humaines qualifiées et adaptées aux métiers de l'industrie. En effet, la mise sur le marché de nouveaux produits nécessite de la recherche et de l'innovation impliquant de ce fait une expertise adaptée et disponible. Pourtant, on ne dispose pas de formation adaptée aux types d'activités industrielles réalisées au Burkina Faso d'où la nécessité des formations sur le tas qui ne confère pas des habiletés à l'innovation.

La quatrième difficulté porte sur les questions de fraude et de concurrence déloyale qui seraient favorisées par la prolifération des acteurs informels qui échappent aux contrôles à travers probablement la corruption.

---

<sup>7</sup> SNI 2019-2023

Enfin, il se présente des difficultés d'accès aux financements de long terme qui limitent les possibilités d'investissements pour s'adapter aux nouvelles technologies et répondre plus efficacement aux exigences et normes de qualité.

Partant du constat établi précédemment, les défis majeurs à relever pour accroître le niveau d'industrialisation de l'économie nationale sont relatifs entre autres à (i) la réduction du coût des facteurs de production pour une amélioration globale du niveau de compétitivité des industries, (ii) l'accroissement du niveau de transformation des matières premières locales, (iii) l'accès au financement, (iv) le développement des institutions d'appui à l'industrie tel que la professionnalisation des industriels, (v) la transition vers l'industrie verte pour réussir le couplage de la compétitivité et de la durabilité.

Comme perspectives pour le développement du secteur industriel à moyen terme, il faut agir sur deux points : le renforcement des unités existantes en difficultés et la création de nouvelles unités de transformation.

Pour ce qui est du renforcement des unités en difficulté, il s'agira d'augmenter les capacités des unités existantes et actives dans la transformation des matières premières agricoles locales (tomates, maïs, viande, fruits).

Concernant la création des nouvelles unités de transformation des matières premières locales, il est opportun d'envisager la mise en place de nouvelles unités industrielles couvrant les filières riz, tomate, coton, karité, cajou, bétail, viande, lait, carrières et matériaux de construction, identifiées comme étant des filières porteuses pour l'économie nationale, et qui sont au cœur des stratégies et politiques nationales mises en œuvre par les ministères en charge de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, des mines et carrières et de l'industrie. Suivant les ambitions du département en charge de l'industrie, les unités prévues seront au nombre de 26, réparties suivant les potentialités régionales, conformément aux objectifs de développement du Programme « *Une région, une unité de transformation agroalimentaire* ».

#### *b. Impacts sur les chaînes de valeur*

La question des chaînes de valeur a été pendant longtemps considérée sous l'angle des stratégies de lutte contre la pauvreté. En effet, les actions visaient à améliorer les revenus des femmes et des jeunes en leur donnant la capacité de fournir une matière première de qualité et compétitive destinée à l'exportation. C'est ainsi que le pays se retrouve réduit à la fourniture des matières premières destinées à être incorporées dans les processus de production industrielle dans d'autres pays. ***Cet état de fait a conduit à une déconnection des secteurs agricoles et industriels, les productions agricoles n'étant pas mises au service des activités industrielles mais destinées à l'exportation.***

Il se dégage ainsi un état insatisfaisant des facteurs, précédemment évoqués, qui ont favorisé la faible exploitation des chaînes de valeurs au plan national et la

difficulté de réaliser des économies d'échelle. Ce contexte économique fait que l'activité industrielle n'est pas considérée rentable.

La faible rentabilité des activités de production a ainsi entraîné une baisse de l'esprit d'entrepreneuriat au sein de la population. Or une évolution dans les chaînes de valeur nécessite des projets novateurs et plus d'efforts d'investissements pour la création de nouveaux produits ou pour accroître le niveau de technologie employée.

Le développement des chaînes de valeur serait aussi freiné par l'ouverture des appels d'offres au niveau régional et international. Ainsi, les filiales des grandes firmes multinationales, ayant déjà une bonne assise financière et une technicité très avancée, implantées dans les pays voisins, en joint-venture avec des entreprises de ces pays, ou implantées ailleurs remportent l'essentiel des appels d'offres nationaux et communautaires. Cet état de fait compromet la capacité des entreprises nationales à obtenir ces marchés publics et à accroître leurs recettes. Ce qui pourrait leur permettre d'investir pour développer leurs capacités de production afin de s'adapter d'avantage aux exigences du marché.

### *2.1.2. Agropoles et transformation agro-industrielle*

#### **a. Brève description des agropoles**

Prenant en compte les avantages comparatifs dont regorge le secteur agro-sylvo-pastoral et ses potentialités faiblement exploitées, le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris la mise en place des agropoles afin d'améliorer la balance commerciale agricole et alimentaire, de contribuer fortement à la réduction de la pauvreté, d'assurer des emplois décents surtout pour les ruraux et de contribuer fortement à la sécurité alimentaire. Cela se manifeste notamment à travers la construction du PCB entreprise depuis une dizaine d'années ainsi que l'initiation du processus de préparation des agropoles du Sourou et de Samendéni qui seront bâtis sur les acquis de l'AMVS et du PDIS dont la philosophie de mise en œuvre s'inspire de l'approche de développement intégré.

Les superficies mobilisées pour les trois agropoles sont de 885 100 ha. En Effet, dans le cadre de la mise en œuvre du PCB, l'Etat a institué une zone d'utilité publique (ZUP) qui porte sur une zone potentielle d'aménagement de 473.500 hectares comportant une zone de concentration (282 814 ha) et une zone appelée zone diffuse couvrant le reste de la ZUP. Sur un potentiel en terres aménageables de 21 000 hectares, 26,57% sont aménagés à ce jour. Avec l'achèvement en février 2021 des travaux d'aménagement hydroagricoles de 2 194 hectares en cours, ce taux passera à 37,02% en 2021.

Au Sourou, c'est une superficie de 390 600 ha qui est déclarée zone d'utilité publique (ZUP). A Samendéni, la ZUP est déclarée pour une superficie de 21 000 ha.



## **b. Situation de la production sur les sites des agropoles**

**Dans la vallée du Sourou**, la production annuelle est estimée en moyenne à 150 000 tonnes de produits agricoles, constituée principalement de céréales (riz et maïs) et de légumes (oignon, tomate et haricot vert). La production céréalière est estimée à 19 000 tonnes de maïs et 10 000 tonnes de riz paddy par an. La production et la valorisation des céréales procurent un chiffre d'affaires d'environ 4,5 milliards FCFA par an. Quant à la production légumière, elle est dominée par l'oignon et la tomate avec respectivement 65 000 tonnes et 6 000 tonnes en moyenne par an. Ces produits maraîchers sont commercialisés sur le marché national et dans les pays voisins tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo et génèrent annuellement un chiffre d'affaires de 10 milliards FCFA en moyenne par an. La production halieutique est constituée essentiellement de tilapias et de silures et la capture est estimée à plus de 1 000 tonnes de poisson frais par an. La pêche procure un chiffre d'affaires global d'environ 545 millions FCFA par an.

**S'agissant du PCB**, la production est assez diversifiée et est constituée entre autres de céréales (riz irrigué et pluvial, maïs), d'oléo protéagineux (arachide, niébé, sésame), de cultures maraîchères (oignon, tomate, chou, aubergine locale et violette, piment, poivron, laitue, gombo, pastèque, melon jaune, manioc...) et de cultures fruitières (papaye, tangelo...). Le riz reste la principale spéculation de la plaine avec un taux d'occupation des terres de 72% en 2020 contre 81% en 2019. Le volume de la production végétale annuelle au niveau de la plaine hydroagricole de BAGREPOLE est passé de 21 824,6 tonnes en 2012 à 39 527,55 tonnes en 2019, soit un taux d'accroissement global de 55,21%. Sur l'ensemble de la zone de concentration, la production totale est passée de 103 896 tonnes en 2013 à plus de 160 300 tonnes en 2019. La production de riz paddy est passée de 16 026,92 tonnes en 2012 à 28 979,38 tonnes en 2019.

**Tableau 1 : Situation de la production sur les sites du PCB et de Souroupôle**

Spéculations	2019						2020						TOTAL PRODUCTION (T)
	BAGREPOLE		SOUROUPOLE		TOTAL		BAGREPOLE		SOUROUPOLE		TOTAL		
	Superficie (Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Production (T)	
<b>CEREALES</b>	nd	nd	6 261	25 976	6 261	25 976			6926,78	23404,30	14811,12	57663,63	53650,53
Riz	nd	nd	2053,9	10181,6	2053,9	10181,6	6 107,3	29 989,3	3176,48	15395,45	9283,78	45384,75	25577,05
Maïs	nd	nd	4207,3	15794,6	4207,3	15794,6	1777,04	4270,03	3750,3	8008,85	5527,34	12278,88	28073,48
<b>OLEO-PROTEAGINEUX</b>	nd	nd	103	95	103,0	95			93,12	56,43	123,12	83,4	178,5
Niébé	nd	nd	56,7	53,9	56,7	53,9	nd	nd	22,38	18,75	22,38	18,75	72,65
Sésame	nd	nd	18,5	14,8	18,5	14,8	nd	nd	59,37	27,94	59,37	27,94	42,74
Arachide	nd	nd	27,8	26,4	27,8	26,4	30	27	11,37	9,74	41,37	36,74	63,14
<b>LEGUMES</b>	nd	nd	4 054		4054,6	81920,8			4 214,34	83 435,61	4426,34	87431,61	169352,41
Oignon	nd	nd	3402,0	69568,5	3402	69568,5	100	2525	3578,94	70684,07	3678,94	73209,07	142777,57
Tomate	nd	nd	405,0	9138,9	405	9138,9	57	899	431,73	9907,65	488,73	10806,65	19945,55
Pomme de terre	nd	nd	4,4	100,9	4,4	100,9	nd	nd	2,75	61,88	2,75	61,88	162,78
Piment	nd	nd	91,8	725,3	91,8	725,3	9	65,1	90,97	773,01	99,97	838,11	1563,41
Chou	nd	nd	37,2	904,4	37,2	904,4	15	307,5	40,72	901,48	55,72	1208,98	2113,38
Courgette	nd	nd	10,8	259,4	10,8	259,4	nd	nd	15,93	382,32	15,93	382,32	641,72
Aubergine	nd	nd	37,4	661,2	37,4	661,2	10	172,5	24,49	456,36	34,49	628,86	1290,06
Haricot vert	nd	nd	42,5	276,3	42,5	276,3	nd	nd	7,73	45,38	7,73	45,38	321,68
Laitue	nd	nd	nd	nd	0	0	7	3,4	nd	nd	7	3,4	3,4
Carotte	nd	nd	nd	nd	0	0	1	13,6	nd	nd	1	13,6	13,6
Divers 1	nd	nd	23,5	285,9	23,5	285,9	13	9,9	21,08	223,46	34,08	233,36	519,26
<b>AUTRES CULTURES</b>	nd	nd	11,48	176,4	11,48	176,4	264	4635,7	8,86	91,89	nd	nd	nd
Patate douce	nd	nd		nd	nd	nd	3	27	nd	nd	nd	nd	nd
Agrumes	nd	nd		nd	nd	nd	6	10,2	nd	nd	nd	nd	nd
Divers 2	nd	nd	11,48	176,4	nd	nd	255	4598,5	8,86	91,89	nd	nd	nd
<b>TOTAL</b>	<b>6735,1</b>	<b>39702</b>	<b>10 430</b>	<b>108 169</b>	<b>10 430</b>	<b>108 169</b>	<b>2 283</b>	<b>12 929</b>	<b>11 243</b>	<b>106 988</b>	<b>19 361</b>	<b>145 179</b>	<b>253 171</b>

Divers 1 : concombre, gombo, poivron, ail et Mung bean

Divers 2: papaye, manioc, pastèque, melon, légume feuilles, bissap

**Pour ce qui est de la vallée de Samendéni**, il faut préciser que les aménagements sont en cours pour une première phase de 1500 ha et des études sont en train d'être réalisées pour une superficie de 5 000 ha. Le plan d'occupation du sol de la superficie de 1 500 ha de périmètres irrigués se présente comme suit.

**Tableau 2 : Plan d'occupation du sol des 1500 ha de périmètres irrigués**

Situation Future	Exploitation type 1	Exploitation type 2	Exploitation type 3
Superficie	<b>0,5 ha</b>	<b>1 ha</b>	-
Saison pluviale			
<b>Riz</b>	100%	70%	<b>50%</b>
<b>Maïs</b>		30%	<b>25%</b>
<b>C Maraîchères type tomate</b>			<b>5%</b>
<b>C fourragères</b>			<b>5%</b>
<b>Arboriculture type banane</b>			<b>15%</b>
Saison sèche			
<b>Riz</b>	80%	80%	<b>75%</b>
<b>Maïs</b>			
<b>C Maraîchères type</b>	20%	20%	<b>5%</b>
<b>C fourragères</b>			<b>5%</b>
<b>Arboriculture type</b>			<b>15%</b>

Source : PDIS

Sur la base de cette occupation du sol proposée, les estimations en production annuelle par spéculation sur les 1 500 ha se présentent ainsi qu'il suit :

Spéculation	Production (tonnes)
Riz	13 536
Maïs	2 205
Légumes (tomates)	9 600
Fruits (bananes)	10 800

Source : PDIS

En considérant les hypothèses ci-après :

- les spéculations promues sur les 1 500 ha restent les mêmes pour tous les 17 sites à aménager dans l'agropole de Samendéni (21 000 ha environ) ;
- le plan d'occupation des sols reste identique à celui prévu sur les 15 000 ha ;

les productions attendues par an à travers la mise en valeur des 21 000 ha pourraient être estimées comme suit :

Spéculation	Production (tonnes)
Riz	189 504
Maïs	30 870
Légumes (tomates)	134 400
Fruits (bananes)	151 200

Source : PDIS

En outre, depuis l'ouverture de la pêche dans le lac du barrage de Samendéni, la quantité moyenne de poissons capturés se situe autour de 800 tonnes/an, sur une production attendue d'environ 900 à 1500 tonnes. L'érection du barrage de Samendéni en périmètre halieutique d'intérêt économique permet une meilleure organisation et gestion de la pêche dans le lac du barrage à travers l'implication des acteurs de chaque maillon de la filière (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs). La commercialisation du poisson du barrage de Samendéni est assurée par les mareyeurs et les zones de commercialisation sont, en plus des communes rurales riveraines du barrage, constituées par les grands centres urbains de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou.

### c. Point sur l'activité de transformation

Le point sur la transformation agricole concerne principalement le PCB et Souroupôle.

**Concernant le PCB**, il y est implanté vingt-trois (23) unités de transformation fonctionnelles et une (01) en cours d'installation. En outre, il faut signaler aussi une (01) unité de transformation basée à Manga menant des opérations d'achat de riz paddy dans la zone de Bagré.

Les plus importantes en termes de capacité de décorticage sont :

- ✓ UDIRBA 60t/jour
- ✓ GRENIER DU FASO 50t/jour
- ✓ STRACOPA 40t/jour.
- ✓ RIZERIE SOGEM 15t/jour
- ✓ KOKUMA 10t/jour

**S'agissant du pôle de croissance du Sourou**, l'infrastructure existante dans le cadre de la transformation agroindustrielle est constituée principalement :

- d'infrastructures et d'équipements d'exploitation composés de 44 magasins de stockage dont 23 pour les céréales (6 500 T), 15 pour l'oignon (700 T) et 6 pour les intrants (1 500 T) ;
- la construction d'une usine moderne de décortiquage de riz (1,5 t/h), de 17 unités privées de décortiquage de riz (0,5 à 1 t/h),
- d'une (01) unité de transformation de tomate équipée d'un broyeur de deux cages d'une capacité de 500 kg par heure.

A titre illustratif, la rizerie de Gouran a une capacité de décortiquage de 1 500 kg de riz par heure avec un fonctionnement prévu de 14 heures par jour pendant 312 jours dans l'année, soit une capacité annuelle de 6 552 tonnes de riz paddy par an. Cette rizerie a arrêté de fonctionner pendant un moment suite à une tentative de privatisation. Les réhabilitations entreprises sur l'usine ces dernières années ont permis la reprise des activités d'usinage.

#### **d. Nécessité de l'industrialisation des agropoles au Burkina Faso**

A partir des points évoqués précédemment, il ressort un déphasage entre l'activité de transformation sur les sites des agropoles et les niveaux de production de la matière première agricole, qui selon les prévisions connaîtront une hausse dans les prochaines années. Ainsi, il se dégage l'impérieuse nécessité de développer l'industrialisation des agropoles pour absorber la production agro-sylvio pastorale. Aussi, cette nécessaire industrialisation se présente-t-elle comme une réponse appropriée à la problématique de la commercialisation, au déficit de la balance commerciale et à l'optimisation de la réciprocité entre les secteurs agricole et industriel.

- *Améliorer la capacité de transformation de la production pour accroître la valeur ajoutée de la filière agricole*

L'examen de la production réelle et estimée révèle un potentiel important sur les sites d'agropoles en termes de capacité et de diversité de la production. A titre illustratif, la production totale de riz en 2020 était d'environ 45 000 tonnes sur les plaines de Bagré et du Sourou sur une superficie couverte de 9283,78 ha.

Pourtant, rien que pour cette spéculation, les projections en termes de production de la matière première agricole sont élevées. En effet, des projets d'aménagement sont en cours sur les deux plaines et par conséquent dégageront des superficies plus importantes à exploiter.

A côté de ces deux agropoles, il faut relever que pour les aménagements des 1500 ha de périmètres irrigués dans le cadre du PDIS, la production de riz estimée est d'environ 13 000 T. En considérant les deux hypothèses précédemment décrites,

la production rizicole attendue sur les 21 000 ha du PDIS est d'environ 180 000 tonnes/an.

Par ailleurs, il est opportun de tenir compte de tous les projets en cours au plan national en vue de l'accroissement de la production agricole, au nombre desquels l'initiative présidentielle « produire un million de tonne de riz par an ».

**L'examen de cette production agricole réelle et estimée en lien avec les possibilités de transformation, révèle que les unités existantes ne disposent pas à ce stade des capacités, tant financières, techniques que technologiques suffisantes, pour une absorption optimale de la production et être compétitives pour mieux faire face aux produits importés et à la fraude. Pour des ambitions légitimes d'accroissement de la valeur ajoutée et en vue de renforcer la résilience des producteurs locaux, il est nécessaire de réussir le pari de l'industrialisation des agropoles au Burkina Faso.**

➤ *Problématique de la commercialisation de la production*

La problématique de la commercialisation agro-sylvo-pastorale sur les plaines hydro-agricoles en dépit des efforts consentis pour l'amélioration de la qualité demeure une préoccupation majeure. Pour preuve, en 2020, sur la plaine hydroagricole de Bagré, ce sont 3 740 tonnes au moins de riz paddy qui sont sortis hors des frontières nationales, soit environ 25% de la production estimée de la campagne de saison sèche de la plaine.

Des échanges menés avec les exploitants familiaux (vendeurs), ces derniers évoquent d'une part, des retards de paiements sur les créances qui leurs sont dues (dix mois dans certains cas) par certains clients dont principalement les rizeries locales. Toute chose ne permettant pas aux producteurs d'honorer dans les délais requis leurs engagements auprès des institutions de finances et de microfinances. En explorant les causes profondes de cette situation, il ressort que les rizeries sont confrontées à des difficultés de recouvrement de leurs créances auprès de leurs cocontractants institutionnels et des Mairies. Ce qui paralyse à certains moments le fonctionnement de la chaîne dans la mesure où les paysans bradent leurs productions créant des problèmes de disponibilité de la matière première agricole pour les unités de transformation.

***De ce constat, il apparait nettement que les unités de transformation actuellement implantées sur les sites d'agropoles (Bagrépôle et Souroupôle notamment) ne disposent pas de la capacité financière suffisante pour répondre efficacement aux enjeux de renforcement de la filière agricole en vue de satisfaire convenablement aux ambitions de développement du Burkina Faso. Face à ce constat, il s'impose la nécessité d'industrialiser les agropoles en réussissant le défi de la mise en place d'unités plus importantes en termes de capacités techniques, financières, technologiques et d'innovation.***

En attendant de relever ce défi et pour trouver des réponses urgentes aux difficultés de financement, grâce aux efforts conjugués des différents partenaires et de l'Etat, le lancement de la phase pilote de la convention de partenariat pour la promotion et la commercialisation du riz produit sur la plaine hydroagricole de Bagré a été effectué le 04 mars 2021. Cette initiative regroupe divers acteurs dont principalement Bagrépôle<sup>SEM</sup>, la Banque Agricole du Faso (BADF), les producteurs et transformateurs. En outre, il ressort que cette convention s'est actée par la mise en place d'un Fonds de Garantie Agricole du Pôle de Croissance de Bagré (FGA-PCB) de 500 000 000 FCFA par Bagrépôle. Ceci a permis le financement de 846 000 000 F CFA déjà accordé aux unités de transformation pour l'achat du riz paddy de la campagne humide 2020, permettant ainsi de relancer la production et de freiner cette sortie massive de riz vers les pays voisins, constatée lors de la campagne agricole précédente.

➤ Equilibre de la balance commerciale

**L'industrialisation peut améliorer la balance commerciale en créant des biens à l'exportation et en stimulant une concurrence locale pour les importations.** Il est généralement admis que le Burkina Faso dispose d'un avantage concurrentiel sur les produits agricoles et que la transformation de ces biens peut être un moyen privilégié pour accroître la valeur ajoutée du secteur industriel.

L'intégration commerciale qui passe donc par l'offre de produits manufacturés innovants et de qualité répondant aux besoins des consommateurs nationaux et étrangers ne peut donc être négligée et constitue un argument clé pour développer l'industrie car les produits primaires ne peuvent offrir de telles opportunités.

Cependant, à l'analyse de la structure de la balance commerciale, il ressort que les importations de produits agricoles sont importantes. A titre illustratif, en 2019, les importations de riz étaient évaluées à 613 151 tonnes pour des exportations de 988 tonnes créant donc un déséquilibre assez prononcé. Cela démontre que des efforts supplémentaires méritent d'être consentis surtout que les quantités exportées (riz paddy notamment) le sont pour la plupart à l'état brut.

**Tableau 3 : Besoins en consommation et balance commerciale du riz au Burkina Faso**

Années	Besoins en consommation (T)	Importations (T)	Exportations (T)	Production nationale
2017	669 151	484 577	2 642	384 690
2018	815 934	515 977	1 057	325 566
2019	684 564	613 151	988	350 392

Sources : MAAHM et MICA

**De l'examen du tableau ci-dessus, il apparait que la satisfaction du besoin en consommation n'est pas insurmontable. Au regard des ambitions des politiques agro-sylvio-pastorales ainsi que du développement des agropoles en cours, en termes d'intensification de la production, le besoin en consommation peut être bientôt couvert. Au-delà des garanties que cette évolution pourrait offrir en termes de renforcement de la sécurité alimentaire, elle serait aussi le déclencheur quant à la disponibilité d'une matière première agricole suffisante. Ce qui constituerait un substrat essentiel pour le développement agroindustriel favorisant ainsi l'accroissement de la valeur ajoutée, l'amélioration des conditions de vie des producteurs locaux ainsi que la création d'emplois.**

➤ *Interdépendance entre l'agriculture et l'industrie*

**L'agriculture fournisseur de l'industrie.** Dans l'optique habituellement retenue des articulations entre les secteurs agricole et industriel, c'est cette situation qui vient naturellement à l'esprit, et c'est souvent celle sur laquelle sont basées les stratégies.

Par définition, les agro-industries sont des industries transformant les matières premières d'origine agricole (culture, élevage, pêche et aquaculture, cueillette) en produits finis ou semi-finis alimentaires, para-alimentaires (ex. épices), cosmétiques et parapharmaceutiques, para-chimiques (ex. savons), etc.

Les traitements de transformation peuvent aller d'un simple conditionnement (pour la commercialisation en frais par exemple) à des traitements de conservation ou de transformation complexes et/ou très élaborés (plats prêts à consommer par exemple).

L'urbanisation croissante et la « modernisation » du mode de vie et de consommation créent ainsi des demandes accrues en produits transformés.

**L'industrie fournisseur de l'agriculture.** C'est une facette qui est souvent occultée, l'industrie ayant également pour vocation de fournir l'agriculture en biens de production, mais également, surtout si le pouvoir d'achat rural s'améliore, en biens de consommation. Le monde rural est donc à ces deux titres un débouché pour l'industrie. Ainsi, ce rôle de fournisseur de l'agriculture est traduit concrètement à travers par exemple la production d'intrants et de matériel agricoles de qualité et à prix abordable.

## **2.2. Enjeux de la transformation agroindustrielle**

Les enjeux identifiés en vue du développement industriel des agropoles sont relatifs entre autres (i) au développement du tissu industriel, (ii) à la création d'emplois, (iii) à l'amélioration de conditions de vie des producteurs familiaux, (iv) à l'amélioration des recettes d'exportation.



### *2.2.1. Développement du tissu industriel*

Le secteur industriel regorge d'immenses potentialités et offre de réelles possibilités pour la réalisation d'économies d'échelle et d'amélioration de la productivité. Dans les zones d'agropole où l'intensification de la production reste un objectif de premier choix, l'implantation d'unités de transformation doit être également un objectif majeur si on veut que les pôles de croissance jouent leur rôle dans la transformation structurelle de l'économie nationale. La chaîne production transformation et commercialisation doit jouer un rôle de création de richesses dans les territoires tout en contribuant à accroître les exportations nationales. Les entreprises ou unités de transformation ont des effets en amont et en aval dans l'ensemble de l'économie locale à travers des demandes et des offres de biens et services. Elles demanderont des matières premières, de la main d'œuvre et des services dans les périmètres et environnants des pôles de croissance, pour ensuite engendrer des rentes et stimuler le marché local. ***Il appartiendra à l'Etat de mettre en place un système incitatif pour attirer le secteur privé et les capitaux extérieurs dans la construction d'un tissu industriel robuste et compétitif à même d'accroître les emplois et de booster les exportations nationales.***

### *2.2.2. Création d'emplois*

L'industrie est le levier de la création d'emplois et de l'insertion professionnelle. Dans les agropoles, l'installation des unités de transformation doit permettre de positionner les pôles de croissance comme pourvoyeur d'emplois et un vecteur de croissance et de développement au service du citoyen. La dynamique de création d'emplois doit s'intensifier au fur et à mesure que les zones agroindustrielles se mettront en place.

### *2.2.3. Amélioration des conditions de vie des producteurs familiaux*

Les producteurs ou exploitants familiaux sont de petits agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, pêcheurs qui gèrent des espaces allant de 0,5 à 1 ha. Dans l'approche burkinabé des pôles de croissance, les producteurs familiaux sont des acteurs essentiels du dispositif opérationnel de production. Ils sont bénéficiaires des terres dont l'exploitation est peu coûteuse. Ils sont également suivis par les encadreurs agricoles dans le but du respect des bonnes pratiques agricoles. La réussite de l'exploitant familial passe aussi par la cohabitation avec les investisseurs privés pour un partenariat gagnant-gagnant.

Dans cette dynamique, l'industrialisation des agropoles leur est bénéfique pour plusieurs raisons. En effet, l'implantation d'unités de production disposant de capacités financières suffisantes permet de résorber la problématique de financement de la filière. En outre, cela devient une motivation supplémentaire pour les inciter à accroître leur production pour rendre disponible la matière première agricole et leur garantira du même coup une amélioration de leurs rentes financières.

#### *2.2.4. Amélioration des recettes d'exportation*

Les agropoles proposent une approche en termes de système d'innovation territorialisé basé sur l'intensification de la production de biens et services. L'intégration avec les marchés externes et l'ouverture vers le commerce international restent une priorité absolue. Les économies régionales sont en principe dynamisées avec les activités de transformation, de distribution, d'intégration des marchés. Pour une amélioration substantielle des recettes d'exportation il va falloir augmenter la valeur ajoutée des productions par la transformation en qualité répondant aux besoins du marché. Une fois de plus, le rôle des unités de transformation reste prépondérant dans l'atteinte de cet objectif majeur.

### **2.3. Défis à relever en vue d'accroître la contribution du développement agroindustriel à la résilience de l'économie nationale**

Malgré les efforts importants réalisés pour développer l'activité de transformation sur les sites des agropoles en exécution et en projet au Burkina Faso, il n'en demeure pas moins que des chantiers demeurent en vue de réussir le pari d'une plus grande contribution des Pôles de croissance à la transformation structurelle de l'économie nationale. L'examen de l'état des lieux a permis de cerner la nature et l'importance des problématiques interrogées. Ainsi, ces dernières suggèrent que pour réussir le développement industriel des agropoles, les défis majeurs suivants soient relevés : (i) *l'amélioration continue du climat général des affaires et l'attraction des investissements*, (ii) *la mobilisation du secteur privé*, (iii) *le renforcement des filières agricoles*, (iv) *l'utilisation accrue des innovations*, (v) *le développement des ressources humaines en lien avec la vision de développement industriel* et (vi) *la transition vers une industrie verte pour réussir le couplage de la compétitivité et de la durabilité*.

#### *2.3.1. Amélioration continue du climat général des affaires et attraction des investissements*

Le climat des affaires conditionne la mise en valeur optimale du potentiel de croissance de l'économie nationale dans les zones d'agropoles. L'amélioration dudit climat implique le développement des infrastructures critiques et structurantes (routes, aéroports, etc.), la réduction du coût des facteurs de production (énergie notamment), la mise en place de mesures législatives et réglementaires propices (y compris la poursuite de la simplification des procédures administratives) et de plus en plus la création de conditions pour assurer la libre circulation des personnes et des biens. En outre, ce défi implique également la capacité de mettre en place des mesures incitatives en vue de stimuler leur adhésion et organisation dans le cadre du développement industriel des agropoles. En outre, la justice constitue un facteur clé pour l'amélioration continue du climat des affaires. Aussi, est-il nécessaire de trouver des modes de règlement des contentieux assez diligents.

### *2.3.2. Mobilisation du secteur privé national*

L'analyse des capacités de transformation sur les sites des agropoles fait ressortir qu'en majorité, les unités implantées sont de taille moyenne avec une marge de productivité pas assez suffisante pour répondre aux enjeux de mutation profonde de l'économie nationale. En outre, il faut relever que la balance commerciale est déficitaire et que les importations, surtout pour la production de riz, principale spéculation des agropoles ; sont supérieures à la production nationale. Prenant en compte le fait que les produits exportés le sont pour la plupart à l'état primaire, cela constitue un manque à gagner en termes de recettes d'exportation et de valeur ajoutée.

**De ce fait, il est opportun de mobiliser le secteur privé national en général, et principalement les opérateurs économiques importateurs de produits agricoles, à s'investir pleinement dans la transformation agroindustrielle. Cela pourrait se faire notamment à travers une stratégie d'identification et de promotion de champions nationaux, devant intervenir dans le domaine avec l'accompagnement de l'Etat. Ceci aura le double mérite d'accroître la valeur ajoutée des produits agricoles et de parvenir à un équilibre de la balance commerciale.**

### *2.3.3. Renforcement des filières agricoles*

Le développement industriel des agropoles suppose en amont la disponibilité de la matière première agricole impliquant de fait le renforcement des filières agricoles. Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer une meilleure structuration et organisation des acteurs, de mieux valoriser la production agricole, de garantir l'accès des acteurs au financement et d'assurer la veille stratégique des filières agricoles.

**La structuration et l'organisation des acteurs** sont une condition sine qua none pour le développement des filières agricoles. Le niveau actuel d'organisation des acteurs des filières agricoles reste faible et ils sont en majorité peu professionnels. Des actions fortes doivent être menées pour l'organisation et la structuration des filières agricoles.

D'une manière générale, on note **une faible valorisation des produits agricoles**. Or l'augmentation de la contribution des filières agricoles à la croissance économique du pays passe inéluctablement par l'amélioration de la valeur ajoutée de chaque maillon et de la valeur ajoutée totale des filières.

Si les produits agricoles venaient à être bien conservés selon les normes recommandées et transformés localement, cela serait un catalyseur pour le développement local en termes d'emplois et de plus-value partagée. En outre, les systèmes de commercialisation doivent être améliorés. Pour ce faire des actions doivent être déroulées pour le développement de la transformation, du stockage/conservation et de la commercialisation des produits agricoles.

S'agissant de ***l'accès au financement***, il demeure l'une des contraintes majeures du développement des filières agricoles. En effet on note d'une part un faible niveau d'accès des acteurs des filières agricoles au crédit et d'autre part une faible capacité de mobilisation des ressources financières internes. Pour un accès au financement, des mesures d'accompagnement des acteurs s'avèrent nécessaires. Il s'agira entre autres de mettre en place un dispositif d'appui au financement des acteurs des filières agricoles et la mise en relation des acteurs et les institutions financières.

***La veille et l'analyse des performances économiques sont essentielles*** pour assurer un développement durable des filières agricoles. En effet, elles permettront d'orienter les décisions et d'améliorer la coordination des actions de promotion des filières agricoles.

#### *2.3.4. Optimisation de l'utilisation des innovations*

Le développement industriel des agropoles doit se faire en intégrant les innovations. Ainsi, les agropoles doivent offrir des écosystèmes permettant, d'une part, une meilleure valorisation et vulgarisation des résultats de la recherche et de l'innovation et, d'autre part, un renforcement du partenariat entre le secteur privé et les instituts de recherche/innovation pour une meilleure synergie d'actions.

#### *2.3.5. Développement des ressources humaines en lien avec la vision de développement industriel des agropoles*

La mise sur le marché de produits manufacturés répondant aux normes de qualité nécessite d'intégrer la recherche et l'innovation dans la chaîne de production. Toute chose qui implique une expertise adaptée et disponible. Pourtant, il est admis que des ressources humaines qualifiées et adaptées aux métiers de l'industrie sont insuffisantes. De ce fait, il est opportun de prendre en compte ladite problématique dans le cadre global des stratégies de formation au Burkina Faso.

#### *2.3.6. Transition vers une industrie verte pour réussir le couplage de la compétitivité et de la durabilité*

A travers les différents référentiels de développement, le gouvernement burkinabè a toujours opté pour le développement d'une industrie à la fois compétitive et durable. Au regard des impératifs en termes de besoin de développement et des modes actuels de production et de consommation dans le secteur industriel, la transition vers l'industrie verte se présente comme une solution et une véritable opportunité, notamment pour faire face au coût élevé de l'énergie à moyen et longs termes. Dans le même sens, la promotion des modes de production et de consommation durables peut constituer un outil de compétitivité, de mobilisation des financements et d'élargissement du marché de l'industrie au plan international.

## **2.4. Conditions de réussite**

### *2.4.1. Nécessaire cohérence des politiques publiques*

Le développement industriel des agropoles nécessite la mobilisation de divers acteurs. Cela commande une conjonction harmonieuse de leurs interventions. Le caractère systémique de la problématique évoquée implique de garantir la cohérence des processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des interventions portées par les départements ministériels concernés et les autres organisations et institutions impliquées.

Par ailleurs, les collectivités territoriales (CT) étant les maîtres d'ouvrage du développement local, les stratégies de croissance et de compétitivité à base territoriale doivent intégrer les instruments de planification de ces collectivités pour garantir des retombées positives et durables pour les économies locales et régionales. Ainsi, les pôles de croissances doivent être opérationnalisés dans leurs zones d'intervention à travers entre autres les Plans locaux de développement (PLD) qui doivent intégrer la notion de développement local soutenu et durable en créant une synergie avec ces pôles.

### *2.4.2. Engagement et responsabilisation des acteurs*

Le succès de l'industrialisation des agropoles dépendra fortement de la volonté et de la capacité des acteurs à s'impliquer fortement dans la dynamique voulue, à agir de manière concertée et avec plus de synergie. Pour ce faire, la démarche de mise en œuvre qui sera adoptée mérite d'être déroulée suivant une approche participative, d'inclusion et de responsabilisation de toutes les parties prenantes (départements ministériels, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, populations, etc.). En outre, les Partenaires techniques et financiers (PTF) seront associés en lien avec les engagements internationaux du Burkina Faso et dans le souci d'efficacité de l'aide publique au développement.

### *2.4.3. Amélioration de la situation sécuritaire*

Depuis 2015, la mise en œuvre des politiques publiques se mène dans un contexte d'insécurité, caractérisé par des attaques terroristes et par une situation humanitaire assez préoccupante. Néanmoins, cela n'entame nullement la détermination du gouvernement et des populations burkinabè qui opposent une résilience face à la nouvelle donne. Dans ce cadre, les actions de développement se poursuivent dans les divers secteurs d'activités. Cela s'impose d'ailleurs, dans la mesure où les actions de sécurisation du territoire ne sont pas que militaires mais leur efficacité commande l'arrimage réussi du nexus *Sécurité-paix-développement socioéconomique*.

De ce fait, la stabilisation de la situation sécuritaire est indispensable à la réussite d'une démarche d'industrialisation des agropoles eu égard aux incidents sécuritaires déjà enregistrés dans des régions abritant des agropoles et partant de ce que cela ne rassure pas les investisseurs pour lesquels la sécurité est une condition primordiale.

### 3.1. Bilan du PTAB 2020 de la SNP-PC

Le bilan de la SNP-PC fait le point sur les niveaux d'exécution physique et financier des actions inscrites dans le PTAB 2020 au 31 décembre 2020. De cette situation, il ressort que des acquis majeurs ont été enregistrés dans les différents axes.

#### 3.1.1. Bilans physique et financier

Dans le PTAB 2020 de la SNP-PC, la situation est dressée pour 75 activités dont le montant global s'élève à 76 927 479 000 FCFA. La mise en œuvre des activités dans les trois axes a permis d'obtenir d'importants résultats. Le bilan physique au 31 décembre 2020 fait ressortir 38 activités entièrement exécutées, soit un taux de réalisation de 50,67%. 31 activités, soit 41% sont en cours de réalisation avec 8 d'entre elles ayant un taux d'exécution supérieur ou égal à 50%. Le reste des activités soit 8% n'a pas été entamé en 2020 essentiellement pour des contraintes d'ordre sécuritaire et financier.

Au plan financier, 40 865 569 000 FCFA ont été mobilisés et dépensés soit un taux d'exécution financier de 53,12%. Le taux le plus élevé d'exécution financière est constaté au niveau de l'axe 3 avec 81,28% qui concentre l'essentiel des actions en termes de coordination et de suivi-évaluation.

**Tableau 4 : Situation d'exécution financière au 31/12/2020 de la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC)**

N°	Intitulé	Programmation financière (en milliers de FCFA) (A)	Paiements effectués (en milliers FCFA) (B)	Taux d'exécution financière (B/A*100)%
	<b>Objectif global: Accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale à travers une dynamique de développement économique territorialisée, génératrice d'une économie compétitive et d'une croissance inclusive, forte, créatrice d'emplois décents et durables</b>	<b>76 927 479</b>	<b>40 865 569</b>	<b>50,67</b>
<b>Axe 1:</b>	<b>Renforcer l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales</b>	<b>70 236 297</b>	<b>35 784 560</b>	<b>50,95</b>
OS. 1. 1:	<i>Développer les infrastructures critiques (routes, barrages, etc.) et les services essentiels (y compris les services publics ou présence de l'Etat)</i>	62 903 761	29 630 518	47,10
OS. 1. 2:	<i>Développer la recherche et l'innovation sur les plateformes des pôles de croissance et de développement</i>	730 000	529 287	73%
OS. 1. 3	<i>Améliorer le climat des affaires et le financement adéquat des PME/PMI (financement innovant, PPP) dans les zones des pôles de croissance et de développement</i>	6 602 535	5 624 755	85%

N°	Intitulé	Programmation financière (en milliers de FCFA) (A)	Paiements effectués (en milliers FCFA) (B)	Taux d'exécution financière (B/A*100)%
<b>Axe 2:</b>	<b>Accroître la valeur ajoutée locale et les capacités d'exportation de l'économie nationale</b>	<b>6 548 583</b>	<b>4 965 109</b>	<b>76%</b>
OS.2.1:	Diversifier et accroître la production locale	6 216 772	4 727 431	76%
OS.2.2:	Renforcer les capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance dans les territoires de pôles de croissance et de développement	-	-	
OS.2.3:	Accroître le volume des exportations dans les zones des pôles de croissance	331 811	237 678	72%
<b>Axe 3:</b>	<b>Assurer le pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie</b>	<b>142 600</b>	<b>115 900</b>	<b>81,28%</b>
OS.3.1:	Assurer la coordination et le suivi-évaluation de la stratégie	93 100	66 400	71,32%
OS.3.2	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie	44 500	44 500	100%
OS.3.3:	Organiser la stratégie de communication, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques	5 000	5 000	100%

### 3.1.2. Principaux résultats

Les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités au cours de l'année 2020 sont décrits suivant les trois axes comme ci-après :

- ✓ *Axe 1 : Renforcer l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales*

Les actions réalisées dans cet axe ont contribué au développement des infrastructures critiques et des services essentiels, au renforcement de la recherche et de l'innovation sur les plateformes des pôles et à l'amélioration du climat des affaires ainsi que le financement adéquat des PME/PMI. En termes de résultats majeurs engrangés, on note entre autres:

- la réalisation d'infrastructures routières (Manga-Zabré entièrement bitumée et début de construction des routes Guiba-Garango, Tougan-Lanfiéra-Di, Koundoungou-Solenzo, Dori-Gorom-Gorom et Fada-Bogandé) ;
- la réalisation d'infrastructures sociales telles que les écoles primaires, les CEG, les CPAF et les latrines solaires permettant d'améliorer l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation dans les zones de pôles de croissance ;
- la réalisation d'un système de canalisation et d'irrigation autonome ;
- la mise en place de vitrines vivantes (Riz, jujubier/Pomme du sahel, patate à chair orange, papaye) contribuant à l'animation de la plateforme d'innovation multi acteurs du parc de Bagré ;

- l'acquisition d'équipements (un broyeur, un lot de moule, cinq tricycles, trois groupes électrogènes), et l'installation de forages à Manga, Dori et Tenkodogo dans la cadre de la mise en place des unités de traitement et de valorisation des déchets dans les zones des PC.
- ✓ *Axe 2 : Accroître la valeur ajoutée locale et les capacités d'exportation de l'économie nationale*

Les actions entreprises visaient à diversifier et accroître la production locale, renforcer les capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance dans les territoires de PC et accroître le volume des exportations dans les zones des PC. Les principaux acquis sont entre autres :

- la réhabilitation de 700 ha des anciens périmètres irrigués de la vallée du Sourou ;
- l'aménagement en cours de 1500 ha de périmètres hydroagricoles dans les villages de Bossora, Niéguéma et Séguéré ;
- la réalisation d'une aire d'abattage dans la province du Soum ;
- la réalisation de boulis (Séno et Yagha) et de forages (Séno) ;
- la mise en œuvre de l'initiative 100 produits certifiés (I 100-PC) qui est en cours avec la certification au 31 décembre 2020 de 85 produits appartenant à 38 entreprises ;
- la tenue de deux sessions de formation et recherche sur les huiles de coton;
- la tenue de deux sessions de sensibilisation au profit de 13440 entreprises sur la responsabilité sociétale des huileries.

✓ *Axe 3 : Assurer le pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie*

La conduite des activités de cet axe a permis d'assurer la coordination et le suivi-évaluation de la stratégie, de renforcer les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie et d'organiser la stratégie de communication, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques. Les réalisations majeures sont les suivants :

- l'adoption du décret n° 2021-0259/PRES/PM/MINEFID du 20 avril 2021, portant création, composition, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance ;
- la tenue de la session ordinaire 2020 du CNPPC ;
- l'adoption du décret portant transformation de l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS) en société d'économie mixte par le Conseil des ministres en sa séance du 06 août 2020 ;
- la tenue de sessions de formation sur diverses thématiques au profit des acteurs du Secrétariat technique du CNPPC ;



- la tenue d'ateliers de diffusion de la SNP-PC dans les régions du Centre-Sud, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Centre-est, du Sahel et de l'Est.

### **3.2. Actions majeures prévues pour la période 2021-2023**

Les actions prioritaires qui seront réalisées au cours des trois prochaines années sont celles consignées dans le Plan d'actions prioritaires (PAP) 2021-2023 de la SNP-PC dont le coût estimatif est de **cent quatre-vingt-dix-sept milliards quatre cent quatre-vingt-onze millions quatre mille (197 491 004 000) FCFA**. Il se répartit entre les trois axes de la SNP-PC, soit **59%** de ce coût pour l'axe 1 ; **40,9%** pour l'axe 2 et **0,10%** pour l'axe 3.

La forte proportion de l'axe 1 relatif au renforcement de l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales est en adéquation avec les objectifs prioritaires de mise en place des projets de pôles de croissance qui commandent de concentrer les efforts et les investissements essentiellement autour de la réalisation d'infrastructures critiques et de services essentiels.

Le financement acquis du PAP 2021-2023 de la SNP-PC représente un montant de **cent trente milliards cinq cent dix millions cent trois mille (130 510 103 000) FCFA, soit 66,08% du coût estimatif total**. Le financement à rechercher sur la période étant de **soixante-six milliards neuf cent quatre-vingt millions neuf cent deux mille (66 980 902 000) FCA** ; soit **1,38%**. Les actions majeures à réaliser au cours de la période 2021-2023 se déclinent comme ci-après par axe.

**Pour ce qui concerne l'axe 1**, diverses actions seront réalisées pour un coût total de **cent seize milliards cent vingt-sept millions trois cent vingt-huit mille (116 127 328 000) FCFA** et porteront entre autres sur la réalisation des infrastructures critiques (routes, barrages, circonscriptions administratives, services de sécurité, santé) dans les zones de pôles de croissance et de compétitivité. A cela s'ajoutent la mise en place des centres d'incubation et des parcs d'innovation ainsi que le développement de services d'appui-conseils et d'accès au financement des entreprises.

**S'agissant de l'axe 2** qui vise *l'accroissement de la valeur ajoutée locale et des capacités d'exportation de l'économie nationale*, il s'agira essentiellement d'insuffler une dynamique en matière de diversification, d'accroissement de la production locale et des exportations et également de renforcement des capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les zones de pôles de croissance. Ainsi, les actions majeures prévues pour être développées concernent les aménagements des périmètres hydroagricoles, la mise en valeur des potentialités locales, la mise en place des incubateurs/pépinières d'entreprises et des parcs industriels, le développement des grappes d'entreprises et le renforcement des capacités des acteurs. Le coût de mise en œuvre de ces actions

s'évalue à **quatre-vingt milliards neuf cent quatre-vingt huit millions neuf cent sept mille (80 988 907 000) FCFA**.

**Concernant l'axe 3** portant sur le *pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie*, il est prévu entre autres de (i) rendre opérationnel le nouveau dispositif institutionnel de pilotage des pôles, (ii) mettre en place un système de suivi évaluation des pôles de croissance, (iii) formuler de nouveaux pôles de croissance, (iv) mettre en œuvre le projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso (PAP-PCSPR/BF), (v) renforcer les capacités techniques des acteurs de mise en œuvre de la SNP-PC et (vi) développer des actions de communication autour de cette stratégie. Le coût estimatif pour cet axe est de **trois cent soixante-quatorze millions sept cent soixante-neuf mille (374 769 000) FCFA**.

Le coût global du PTAB 2021 révisé de la SNP-PC s'élève à **soixante-cinq milliards quatre cent trente-sept millions trois cent quinze mille (65 437 315 000) FCFA**. Ce coût est réparti entre les axes comme suit.

**Tableau : coût du PTAB 2021 par axe**

N°	Intitulé axe	Coût (en millier FCFA)	Proportion
1	<i>Renforcer l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales</i>	56 693 445 000	86,64%
2	<i>Accroître la valeur ajoutée locale et les capacités d'exportation de l'économie nationale</i>	8 589 101 000	13,13%
3	<i>Assurer le pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie</i>	154 769 000	0,24%
<b>Total</b>		<b>65 437 315</b>	<b>100%</b>

Pour rappel, le PTAB avait été adopté lors la session ordinaire 2020 du CNPPC pour un montant de **cent dix-sept milliards deux cent cinquante-trois millions cinq cent sept mille (117 253 507 000) FCFA**. Cette variation découle de l'actualisation du PTAB consécutive à la prise en compte des récents ajustements budgétaires de la Loi de finances initiale et rectificative qui ont intégré les priorités d'investissements pour l'opérationnalisation diligente des projets de pôles de croissance.

### **3.3. Conditions de mise en œuvre**

Pour une mise en œuvre réussie du PTAB 2021, les conditions de réussite passent entre autres par (i) la prise de décisions fortes et volontaristes pour une synergie d'actions, (ii) l'opérationnalisation du dispositif institutionnel des pôles de croissance suivie de la tenue régulière de ses instances, (iii) la mise en œuvre et le suivi rigoureux des plans d'actions des pôles de croissance et des actions prioritaires du CNPPC, (iv) la mobilisation optimale des ressources financières, (vi) le déploiement d'une bonne stratégie de communication sur les pôles de croissance.

## CONCLUSION

Le bilan de la mise en œuvre des PC en exécution et en préparation fait ressortir des résultats significatifs à mettre à l'actif des différents acteurs mobilisés autour de l'ambition commune de la transformation structurelle de l'économie nationale. A ce titre, il faut saluer les efforts remarquables consentis dans le cadre du renforcement de l'attractivité des territoires, la dynamisation des économies régionales ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée locale et des capacités d'exportation de l'économie nationale.

En outre, dans le cadre de l'amélioration de la coordination des actions de promotion des pôles de croissance, le Conseil des ministres en sa séance du 31 mars 2021 a adopté le décret portant création, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de pilotage des PC. Il s'agira à partir de cet instant, de diligenter l'adoption des différents arrêtés d'application qui en découlent et d'opérationnaliser les différents organes prévus au nombre desquels les Groupes de travail interministériels (GTI), dont le rôle dans l'amélioration de la synergie d'actions des acteurs est fortement attendu.

Même s'il existe des motifs de satisfaction quant aux résultats engrangés, il faut relever que de meilleures performances étaient réalisables n'eut été la double crise sécuritaire et sanitaire qui a porté un coup à l'exécution diligente des investissements et à la mobilisation des ressources financières. En outre, des difficultés de divers ordres au nombre desquelles la problématique du financement, la gestion du foncier, la problématique de la commercialisation de la production ainsi que la gestion peu concertée des actions de promotion des PC ont entamé la mise en œuvre des actions d'édification des projets de pôles de croissance.

Toutefois, les contraintes rencontrées ne sauraient affaiblir la détermination des acteurs. Dans cette dynamique, la réflexion se poursuit afin d'optimiser la contribution des pôles de croissance à la transformation structurelle de l'économie nationale. C'est à ce titre que la problématique de l'industrialisation des agropoles est soumise à l'examen de la session ordinaire 2021 du CNPPC afin de jeter les bases de discussions plus profondes et plus élargies pour trouver les moyens de réussir ce pari.

D'ores et déjà, il apparaît nettement que pour y parvenir, il est opportun de relever les défis de *(i) l'amélioration continue du climat général des affaires et l'attraction des investissements, (ii) la réduction du coût des facteurs de production, (iii) la mobilisation du secteur privé national, (iv) le renforcement des filières agro-sylvio-pastorales, (v) l'utilisation accrue des innovations, (vi) le développement des ressources humaines en lien avec la vision de développement industriel et (vii) la transition vers une industrie verte pour réussir le couplage de la compétitivité et de la durabilité.*